

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHAMPLAT ET BOUJACOURT (Marne)

Enquête publique sur le projet de Carte Communale

Par arrêté n°35 04 2018 en date du 20 avril 2018, le maire de Champlat et Boujacourt (Marne) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera selon les modalités suivantes :

Madame Béatrice PENASSE, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à mairie 6 rue de la mairie à Champlat et Boujacourt,
du 29 mai au 29 juin 2018 inclus,

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est à disposition du public en mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mardi 29 mai 2018 de 11 à 12 heures et les vendredis 15 & 29 mars 2018 de 18 heures à 19 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête disponible en mairie ou par correspondance en adressant son courrier à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « projet carte communale », Commune de Champlat et Boujacourt, 6 rue de la mairie, 51480 Champlat et Boujacourt, et à l'adresse électronique : mairie.champlat@gmail.com

A l'expiration du délai d'enquête le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui examinera les observations consignées ou annexées et établira ensuite un rapport et rédigera ses conclusions motivées qui seront transmises en mairie dans un délai d'un mois.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public

Le maire,
Laurent COUVREUR